Image not found or type unknown

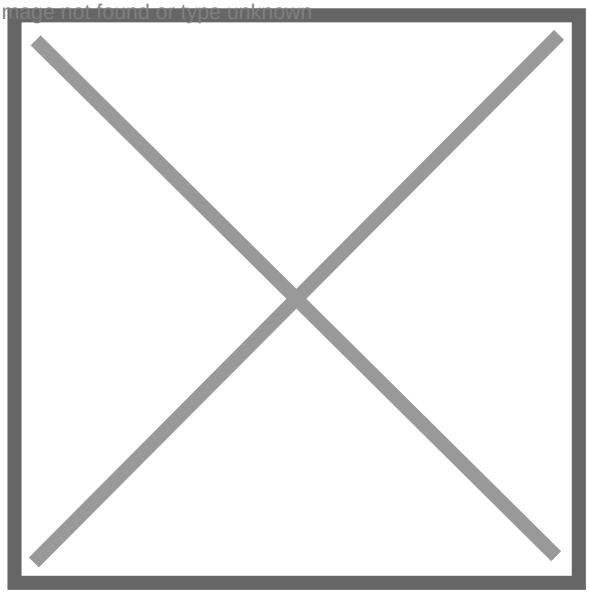

Droit hebergement pour mes enfants

Par **psychoco**, le **24/08/2009** à **13:41**

Bonjour,

Ma nouvelle femme (d'origine etrangère) s'oppose à l'hébergement de mes 2 enfants le we. Que dit la loi francaise ? à quoi s'expose-t-elle ? Mon ex-femme est dépitée par cette situation. Peut-elle porter plainte ? J'ai peur de erdre mes enfants. Que dire à ma nouvelle femme qui fait sa loi à la maison ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **24/08/2009** à **13:48**

Bonjour,

Avec votre ex-femme, étiez-vous mariés ? Y a-t'il ey un jugement par le JAF sur les questions de garde et d'hébergement des enfants ? Que dit ce jugement ?

Avec votre nouvelle femme, êtes-vous marié ?
En tout état de cause, votre nouvelle femme n'a pas son mot à dire, elle n'a pas à exiger quoique ce soit. Ce sont VOS eznfants, pas les siens, et elle n'a aucun droits de regard sur eux. De 2 choses l'une, ou elle se soumet à cette situation, ou elle s'en va. Avez-vous la force et le courage de lui mettre cet ultimatum entre les mains ?

Par **psychoco**, le **24/08/2009** à **18:06**

Merci pour votre réponse. La réponse est affirmative pour chacune de vos questions. Mettre un ultimatum est trés difficile mais j'y pense alors qu'elle a déjà gagné du terrain... Elle risque de provoquer une mauvaise ambiance à la maison et en présence des enfants, c'est inacceptable. Est-ce qu'il est dans les cordes d'un avocat (que je consulterai) de lui expliquer le droit en France ?

Par **Tisuisse**, le **24/08/2009** à **19:13**

Un avocat ou le JAF lui-même. Prenez rendez-vous.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés